



CANTON DE VAUD
JUGE D'INSTRUCTION
DU CANTON DE VAUD

Valentin 34
1014 Lausanne

Aux destinataires mentionnés dans la
notification de l'ordonnance du 11
décembre 2002

N/réf
Dossier n° : mentionnés en titre
(à rappeler dans toute correspondance)

V/réf

Date
11 décembre 2002/chm

PE01.027095-FDX / PE02.010109-FDX / PE02.036900-FDX / PE02.037697-FDX

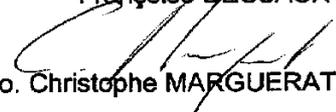
Madame, Monsieur,

Veuillez trouver sous ce pli deux ordonnances rendues ce jour dans les affaires mentionnées en titre.

En vous priant de bien vouloir vous conformer à l'ordre dans le délai qui est imparti, soit cinq jours, je vous informe que M. Christophe MARGUERAT, greffier, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le juge d'instruction :
Françoise DÉSSAUX


p.o. Christophe MARGUERAT, greffier

Annexes : ment.



CANTON DE VAUD
JUGE D'INSTRUCTION
DU CANTON DE VAUD

Valentin 34
1014 Lausanne

ORDONNANCE

rendue par le juge d'instruction
du canton de Vaud

le 11 décembre 2002, dans les enquêtes **PE01.027095-FDX**, **PE02.010109-FDX**, **PE02.036900-FDX** et **PE02.037697-FDX** instruites d'office et sur plaintes contre [REDACTED] et consorts notamment pour diffamation, calomnie, injure, insoumission à une décision de l'autorité, dénonciation calomnieuse et violation du secret de l'enquête.

Le Juge,

considérant que depuis l'été 2001, [REDACTED] diffuse par voie de courrier et par Internet différents tracts concernant notamment les quatre plaignants et le dénonciateur,

que ces documents ont un contenu attentatoire à l'honneur des plaignants et du dénonciateur,

que le 18 septembre 2001, une première ordonnance de séquestre a été notifiée à INFOFORM, à Bursins, en vue de supprimer les documents attentatoires à l'honneur figurant sur le site www.appel-au-peuple-suisse.ch, [REDACTED] se refusant à retirer les documents litigieux,

que l'intéressé a poursuivi son activité délictueuse en réitérant ses propos attentatoires à l'honneur sur le site www.appel-au-peuple.org, hébergé par SUNRISE/TDC, à Zürich,

que le 15 juillet 2002, une seconde ordonnance de séquestre a été notifiée à la société SUNRISE/TDC, tendant à la suppression des documents attentatoires à l'honneur des plaignants,

que depuis lors, l'association APPEL AU PEUPLE fait héberger son site auprès de GEOCITIES, aux Etats-Unis,

que sur le site apparaissent toujours, en grand nombre, des documents attentatoires à l'honneur des plaignants et du dénonciateur,

que le webmaster du site www.appel-au-peuple.org a été sommé en date du 9 décembre 2002, de retirer du site les documents litigieux, ceci dans un délai de 24 heures,

qu'il n'a pas respecté cette sommation,

que l'article 58 du Code pénal dispose que le juge prononcera la confiscation d'objets qui servent à commettre une infraction ou qui sont le produit d'une infraction, si ces objets compromettent la sécurité des personnes, la morale ou l'ordre public,

que les conditions de séquestre sont en l'occurrence réalisées,

que le site d'APPEL AU PEUPLE étant hébergé aux Etats-Unis, il ne peut être procédé au séquestre, au sens de l'article 223 CPPV, des documents litigieux sous la forme d'un ordre de suppression auprès de l'hébergeur,

qu'en conséquence, en l'absence de séquestre possible en Suisse et compte tenu du non-respect de la sommation par le webmaster, subsiste la possibilité de bloquer l'accès au site par le biais de l'adresse Internet (URL) qui identifie le site, soit <http://www.appel-au-peuple.org>,

qu'il convient également d'étendre le blocage à l'adresse Internet (URL) qui identifie le site auprès de l'hébergeur actuel, soit <http://de.geocities.com/justicecontrol/>, ainsi que tous les sous-répertoires, pour autant que cette mesure ne touche que le site litigieux,

que cette mesure, prise sur la base de l'article 177 alinéa 2 du Code de procédure pénale vaudoise, permettra ainsi d'empêcher la diffusion permanente et à un grand nombre de personnes des documents litigieux,

par ces motifs et appliquant les articles 177 CPPV et 292 CPS,

ordonne à :

- Télégénève SA, à Genève,
- Bluewin AG, à Zurich,
- Cablecom Management GmbH, à Zurich,
- Cybernet (Schweiz) AG, à Zurich,
- DFI SERVICE SA, à Plan-les-Ouates,
- Easynet AG, Hardturmstrasse 135, à Zurich,
- Econophone AG, à Zurich,
- Green.ch AG, à Brugg,
- Infomaniak Network SA, à Carouge,
- Init Seven AG, à Zurich,
- Internet Pipeline AG, à Zurich,
- IP Worldcom, à Préverenges,
- Klein Computer System AG, à Dübendorf,
- LAN Services AG, à Bienne,
- Magnet.Com AG, à Münchenstein,
- Netstream AG, à Dübendorf,
- Orange Communications SA, à Lausanne,
- PSIN et Switzerland, à Zürich,
- Service de l'électricité, Télé réseau, à Lausanne,
- Spin GmbH, à Chur,
- Swisscom Enterprise Solutions AG, à Bern,
- TDC Schweiz AG, à Zürich,
- Tele2 Telecomm.Services AG, à Zürich,
- Tiscali DataComm AG, à Basel,
- TvT Services SA, à Renens,

- Urbanet SA, à Lausanne,
- VTX Services SA, à Pully,
- Yellow Access AG, à Neuheim,
- AT&T GLOBAL NETWORK, à Zürich,
- Netserv, à Genève,
- Ticinocom, à Losone,
- SwissOnline AG, à Otelfingen

de créer des règles dans le serveur proxy mis à disposition de vos utilisateurs de façon à interdire l'accès aux sites "http://www.appel-au-peuple.org" et "http://de.geocities.com/justicecontrol/", sous-répertoires inclus, et modifier vos serveurs DNS de façon que le nom de domaine "appel-au-peuple.org" aboutisse sur une page vide, dans un délai de 5 jours dès réception de la présente, sous la commination de l'article 292 CPS, lequel dispose :

« Celui qui ne se sera pas conformé à une décision à lui signifiée, sous la menace de la peine prévue au présent article, par une autorité ou un fonctionnaire compétents sera puni des arrêts ou de l'amende. »

Le juge d'instruction :

Françoise DESSAUX

L'ordonnance qui précède est notifiée à :

Télégenève SA, Quai E.-Ansermet 20, Case postale 237, Service juridique, 1211 Genève 8

Bluewin AG, Hardturmstrasse 3, Postfach 756, Service juridique, 8037 Zurich

Cablecom Management GmbH, Zollstrasse 42, Service juridique, 8021 Zurich

Cybernet (Schweiz) AG, Schaffhauserstrasse 560, Postfach 825, Service juridique, 8052 Zurich

DFI SERVICE SA, Chemin des Aulx 18, Service juridique, 1228 Plan-les-Ouates

Easynet AG, Hardturmstrasse 135, Service juridique, 8005 Zurich

Econophone AG, Weststrasse 117, Service juridique, 8036 Zurich

Green.ch AG, Im Steiger, Postfach, Service juridique, 5201 Brugg

Infomaniak Network SA, Av. de la Praille 26, Service juridique, 1227 Carouge

Init Seven AG, Regensberstrasse 242b, Service juridique, 8050 Zurich

Internet Pipeline AG, Hardstrasse 235, Service juridique, 8005 Zurich

IP Worldcom, Chemin du Vuasset 4, Case postale 43, Service juridique, 1028
Préverenges

Klein Computer System AG, Neugutstrasse 66, Service juridique, 8600
Dübendorf

LAN Services AG, Chipotstrasse 15, Service juridique, 2501 Bienne

Magnet.Com AG, Aliothstrasse 60, Service juridique, 4142 Münchenstein

Netstream AG, Neugutstrasse 66, Service juridique, 8600 Dübendorf

Orange Communications SA, Avenue de Gratta Paille 2, Case postale 455,
Service juridique, 1000 Lausanne 30 Grey

PSIN et Switzerland, World Trade Center, Leutschenbachstrasse 95, Service
juridique, 8050 Zürich

Service de l'électricité, Télé réseau, Place Chauderon 27, Service juridique,
Case postale 836, 1000 LAUSANNE 9

Spin GmbH, Comercialstrasse 19, Service juridique, 7000 Chur

Swisscom Enterprise Solutions AG, Legal Services, 3050 Bern

TDC Schweiz AG, Thurgauerstrasse 60, Service juridique, 8050 Zürich

Tele2 Telecomm.Services AG, Postfach 49, Hardturmstrasse 161, Service
juridique, 8037 Zürich

Tiscali dataComm AG, Steinentorstrasse 11, Service juridique, 4051 Basel

Tvt Services SA, Rue Neuve 5, Case postale 96, Service juridique, 1020
Renens

Urbanet SA, Avenue de la Vallombreuse 51, CP 215, Service juridique, 1000
Lausanne 22

VTX Services SA, Avenue de Lavaux 101, Service juridique, 1009 Pully

Yellow Access AG, Lindenweg 6, Service juridique, 6345 Neuheim

AT&T GLOBAL NETWORK, Services Switzerland, Rautstrasse 75, Service
juridique, 8048 Zürich

Netserv, 47 rte des Acacias, Service juridique, 1211 Genève 26

Ticinocom SA, Via dei Pioppi 10, Service juridique, 6616 Losone

SwissOnline AG, Industriestrasse 21, Service juridique, 8112 Otelfingen

et communiquée, en application du Concordat sur l'entraide judiciaire et la coopération intercantonale en matière pénale, à :

Verfahrensgericht in Strafsachen, Kanonengasse 20, 4410 Liestal

Staatsanwaltschaft des Kantons Basel-Stadt, Postfach 1348, 4001 Basel

Staatsanwaltschaft Graubünden, Sennhofstrasse 17, 7001 Chur

Parquet du Procureur général, Place du Bourg-de-Four 1, CP 3565, 1211 Genève 3

Untersuchungsrichteramt des Kantons Zug, An der Aa 4, Postfach 1356, 6301 Zug

Ministero pubblico, Via Pretorio 16, 6900 Lugano

Juges d'instruction 1-12, Amthaus, Hodlerstrasse 7, 3011 Berne

Juges d'instruction 1-5, rue de l'Hôpital 14, 2501 Bienne

Bezirksamt Brugg, Neumarkt II, 5200 Brugg

Staatsanwaltschaft des Kantons Zürich, Fiorhofgasse 2, Postfach, 8023 Zürich



CANTON DE VAUD
JUGE D'INSTRUCTION
DU CANTON DE VAUD

Valentin 34
1014 Lausanne

O R D O N N A N C E

rendue par le juge d'instruction
du canton de Vaud

le 11 décembre 2002, dans l'enquête **PE02.010109-FDX** instruite d'office et sur plainte de [REDACTED] contre [REDACTED] et consorts notamment pour diffamation, calomnie, injure et tentative de contrainte.

Le Juge,

considérant que [REDACTED] a créé un site Internet hébergé aux Etats-Unis, à l'adresse Internet (URL) www.swiss-corruption.com,

que depuis septembre 2002, [REDACTED] diffuse sur ce site des propos attentatoires à l'honneur de [REDACTED]

qu'en sa qualité de webmaster du site www.swiss-corruption.com, il a été sommé en date du 5 décembre 2002, de retirer du site les passages litigieux, ceci dans un délai de 24 heures,

qu'il n'a pas respecté cette sommation,

que l'article 58 du Code pénal dispose que le juge prononcera la confiscation d'objets qui servent à commettre une infraction ou qui sont le produit d'une infraction, si ces objets compromettent la sécurité des personnes, la morale ou l'ordre public,

que les conditions de séquestre sont en l'occurrence réalisées,

que le site www.swiss-corruption.com étant hébergé aux Etats-Unis, il ne peut être procédé au séquestre, au sens de l'article 223 CPPV, des documents litigieux sous la forme d'un ordre de suppression auprès de l'hébergeur,

qu'en conséquence, en l'absence de séquestre possible en Suisse et compte tenu du non-respect de la sommation par le webmaster, subsiste la possibilité de bloquer l'accès au site par le biais de l'adresse Internet (URL) qui identifie le site, soit <http://www.swiss-corruption.com>,

que cette mesure, prise sur la base de l'article 177 alinéa 2 du Code de procédure pénale vaudoise, permettra ainsi d'empêcher la diffusion permanente et à un grand nombre de personnes des documents litigieux,

par ces motifs et appliquant les articles 177 CPPV et 292 CPS,

ordonne à :

- Télégenève SA, à Genève,
- Bluewin AG, à Zurich,
- Cablecom Management GmbH, à Zurich,
- Cybernet (Schweiz) AG, à Zurich,
- DFI SERVICE SA, à Plan-les-Ouates,
- Easynet AG, Hardturmstrasse 135, à Zurich,
- Econophone AG, à Zurich,
- Green.ch AG, à Brugg,
- Infomaniak Network SA, à Carouge,
- Init Seven AG, à Zurich,
- Internet Pipeline AG, à Zurich,
- IP Worldcom, à Préverenges,
- Klein Computer System AG, à Dübendorf,
- LAN Services AG, à Bienne,
- Magnet.Com AG, à Münchenstein,
- Netstream AG, à Dübendorf,
- Orange Communications SA, à Lausanne,
- PSIN et Switzerland, à Zürich,
- Service de l'électricité, Télé réseau, à Lausanne,
- Spin GmbH, à Chur,
- Swisscom Enterprise Solutions AG, à Bern,
- TDC Schweiz AG, à Zürich,
- Tele2 Telecomm.Services AG, à Zürich,
- Tiscali DataComm AG, à Basel,
- TvT Services SA, à Renens,
- Urbanet SA, à Lausanne,
- VTX Services SA, à Pully,
- Yellow Access AG, à Neuheim,
- AT&T GLOBAL NETWORK, à Zürich,
- Netserv, à Genève,
- Ticinocom, à Losone,
- SwissOnline AG, à Otelfingen

de créer des règles dans le serveur proxy mis à disposition de vos utilisateurs de façon à interdire l'accès au site "http://www.swiss-corruption.com" et modifier vos serveurs DNS de façon que le nom de domaine "swiss-corruption.com" aboutisse sur une page vide, dans un délai de 5 jours dès réception de la présente, sous la commination de l'article 292 CPS, lequel dispose :

« Celui qui ne se sera pas conformé à une décision à lui signifiée, sous la menace de la peine prévue au présent article, par une autorité ou un fonctionnaire compétents sera puni des arrêts ou de l'amende. »

Le juge d'instruction :

Françoise DESSAIX

L'ordonnance qui précède est notifiée à :

Télégenève SA, Quai E.-Ansermet 20, Case postale 237, Service juridique, 1211 Genève 8

Bluewin AG, Hardturmstrasse 3, Postfach 756, Service juridique, 8037 Zurich

Cablecom Management GmbH, Zollstrasse 42, Service juridique, 8021 Zurich

Cybernet (Schweiz) AG, Schaffhauserstrasse 560, Postfach 825, Service juridique, 8052 Zurich

DFI SERVICE SA, Chemin des Aulx 18, Service juridique, 1228 Plan-les-Ouates

Easynet AG, Hardturmstrasse 135, Service juridique, 8005 Zurich

Econophone AG, Weststrasse 117, Service juridique, 8036 Zurich

Green.ch AG, Im Steiger, Postfach, Service juridique, 5201 Brugg

Infomaniak Network SA, Av. de la Praille 26, Service juridique, 1227 Carouge

Init Seven AG, Regensberstrasse 242b, Service juridique, 8050 Zurich

Internet Pipeline AG, Hardstrasse 235, Service juridique, 8005 Zurich

IP Worldcom, Chemin du Vuasset 4, Case postale 43, Service juridique, 1028 Prévèrenge

Klein Computer System AG, Neugutstrasse 66, Service juridique, 8600 Dübendorf

LAN Services AG, Chipotstrasse 15, Service juridique, 2501 Bienne

Magnet.Com AG, Aliothstrasse 60, Service juridique, 4142 Münchenstein

Netstream AG, Neugutstrasse 66, Service juridique, 8600 Dübendorf

Orange Communications SA, Avenue de Gratta Paille 2, Case postale 455, Service juridique, 1000 Lausanne 30 Grey

PSIN et Switzerland, World Trade Center, Leutschenbachstrasse 95, Service juridique, 8050 Zürich

Service de l'électricité, Télé réseau, Place Chauderon 27, Service juridique, Case postale 836, 1000 LAUSANNE 9

Spin GmbH, Comercialstrasse 19, Service juridique, 7000 Chur

Swisscom Enterprise Solutions AG, Legal Services, 3050 Bern

TDC Schweiz AG, Thurgauerstrasse 60, Service juridique, 8050 Zürich

Tele2 Telecomm.Services AG, Postfach 49, Hardturmstrasse 161, Service juridique, 8037 Zürich

Tiscali dataComm AG, Steinentorstrasse 11, Service juridique, 4051 Basel

Tvt Services SA, Rue Neuve 5, Case postale 96, Service juridique, 1020
Renens

Urbanet SA, Avenue de la Vallombreuse 51, CP 215, Service juridique, 1000
Lausanne 22

VTX Services SA, Avenue de Lavaux 101, Service juridique, 1009 Pully

Yellow Access AG, Lindenweg 6, Service juridique, 6345 Neuheim

AT&T GLOBAL NETWORK, Services Switzerland, Rautstrasse 75, Service
juridique, 8048 Zürich

Netserv, 47 rte des Acacias, Service juridique, 1211 Genève 26

Ticinocom SA, Via dei Pioppi 10, Service juridique, 6616 Losone

SwissOnline AG, Industriestrasse 21, Service juridique, 8112 Otelfingen

et communiquée, en application du Concordat sur l'entraide judiciaire et la coopération
intercantonale en matière pénale, à :

Verfahrensgericht in Strafsachen, Kanonengasse 20, 4410 Liestal

Staatsanwaltschaft des Kantons Basel-Stadt, Postfach 1348, 4001 Basel

Staatsanwaltschaft Graubünden, Sennhofstrasse 17, 7001 Chur

Parquet du Procureur général, Place du Bourg-de-Four 1, CP 3565, 1211 Genève 3

Untersuchungsrichteramt des Kantons Zug, An der Aa 4, Postfach 1356, 6301 Zug

Ministero pubblico, Via Pretorio 16, 6900 Lugano

Juges d'instruction 1-12, Amthaus, Hodlerstrasse 7, 3011 Berne

Juges d'instruction 1-5, rue de l'Hôpital 14, 2501 Bienne

Bezirksamt Brugg, Neumarkt II, 5200 Brugg

Staatsanwaltschaft des Kantons Zürich, Florhofgasse 2, Postfach, 8023 Zürich